

La vie à... La Présentation

LE BULLETIN D'INFORMATION DES PRÉSENTATIONNOI(SE)S

Février 2023



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AU CAMP DE JOUR 2023

(26 juin au 18 août)

- POUR ENFANTS ÂGÉS DE 5 À 12 ANS,
- PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE, INTELLECTUELLE OU UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
- RÉSIDANT À LA PRÉSENTATION



Chaque été, près de 1 800 jeunes Maskoutains s'inscrivent dans les différents camps de jour des Corporations de loisirs pour passer un été actif et stimulant.

Si un diagnostic de TSA a été posé ou que votre enfant possède une incapacité physique ou intellectuelle, le Programme d'accompagnement offert lui est destiné.

Pour les 8 semaines du camp de jour estival, un plan d'encadrement sera élaboré pour votre enfant dans le but de faciliter sa participation aux activités et son intégration à la vie du camp de jour. Cette démarche ne garantit pas un jumelage avec un accompagnateur pour la période estivale, mais sera pris en compte selon les ressources disponibles pour l'été.

INSCRIPTION AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

(date limite 1^{er} mars 2023)

Le 1^{er} mars semble tôt pour inscrire votre enfant en vue de l'été prochain, mais nous avons plusieurs étapes à franchir pour préparer la saison de camp de jour.

FÉVRIER	Recrutement du personnel estival en fonction des inscriptions.
MARS	Entrevues d'embauche du personnel.
AVRIL-MAI	INSCRIPTION AUX CAMPS DE JOUR (voir journal pour date exacte)
MI-JUIN	Rencontre des parents avec les animateurs à l'intégration (accompagnateurs).
FIN-JUIN	Début des camps de jour

IMPORTANT : une inscription au camp de jour sera tout de même requise dans les délais pour confirmer les démarches d'accompagnement.

Nous invitons les parents qui souhaitent utiliser le service d'accompagnement l'été prochain à compléter les documents disponibles au bureau municipal de La Présentation et sur le site web de la municipalité (www.municipalitelapresentation.qc.ca) et à nous retourner les documents **d'ici le 1^{er} mars 2023** au :

Municipalité La Présentation
772, rue principale, La Présentation, Qc, J0H 1B0

Pour information, composez le 450-796-2317 poste 1805 - (du lundi au jeudi entre 8 h et 16 h 15 et le vendredi de 8 h à 12 h)

IMPORTANT : Les parents qui habitent dans les autres municipalités de la MRC des Maskoutains doivent s'adresser à leur municipalité pour une demande d'accompagnement.

Règlement régissant les démolitions d'immeuble

Le Règlement 295-23 régissant les démolitions d'immeuble sur le territoire de La Présentation entrera en vigueur en avril 2023.

Voir détails p. 16

À LA MAIRIE



Louise Arpin
Mairesse
450 779-9104
450 796-2317 poste 1812



G.-Étienne Bernard
Conseiller #01
450 796-5734



Mélanie Simard
Conseillère #02
450 488-0057



Frédéric Lussier
Conseiller #03
450 278-2962



Rosaire Phaneuf
Conseiller #04
450 488-0593



Myriam La Frenière
Conseillère #05
450 701-0167



Jean Provost
Conseiller #06
450 796-5603

Directrice générale :
Mme Josiane Marchand, poste 1801
dg@municipalitelapresentation.qc.ca

Greffière-trésorière adjointe :
Mme Guylaine Giguère, poste 1811
adjointe@municipalitelapresentation.qc.ca

Secrétaire-réceptionniste :
Mme Karine Rocheleau, poste 1804
secrtaire@municipalitelapresentation.qc.ca

Voirie :
M. Yves Bérard, Responsable de voirie
450 513-2317
M. Henri Blickensdorfer, employé de voirie
450 771-7853

Urbanisme :
Mme Sabrina Bayard, poste 1803
batiment@municipalitelapresentation.qc.ca

Coordonnatrice des loisirs :
Mme Marie-Soleil Gaudreau, poste 1805
loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 1918-6320 – Imprimé au Canada

NUMÉROS UTILES



Bureau municipal :
772 rue Principale,
La Présentation (Québec) J0H 1B0
Tél. : 450 796-2317
Télé. : 450 796-1707
www.municipalitelapresentation.qc.ca
Municipalité La Présentation

Urgence :
Fin de semaine ou jours fériés
Cellulaire : 450 513-2317

Heures de bureau :
Du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 30 à 16 h 15
et le vendredi de 8 h à midi.

Location du Pavillon des loisirs
450 796-2317 poste 1805

Pompiers – Police – Ambulance
911 ou à partir d'un cellulaire : *4141

Hôpital
450 771-3333

Déneigement
Transports Philippe Desgranges inc.
450-771-8712

Animaux – SPA Drummondville
1 855 472-5700

Gestion des matières résiduelles
Régie intermunicipale Acton
et des Maskoutains
(domestique, recyclables et organique)
450 774-2350

Bureau de poste
782, rue Principale
450 796-1293

MRC des Maskoutains

Administration générale 450 774-3141
Évaluation foncière 450 774-3141
Gestion des cours d'eau 450 774-3141
Transport adapté 450 774-8810

Presbytère
450 796-3688

Député de Saint-Hyacinthe Bagot

Simon-Pierre Savard-Tremblay
2710, rue Bachand, bureau 108
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B6
Tél. : 450 771-0505 | Téléc. : 450 771-0767
simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

Députée de Saint-Hyacinthe

Mme Chantal Soucy
2685, boul. Casavant Ouest, bureau 215
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2B8
Tél. : 450 773-0550
chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

Votre bulletin municipal est publié et distribué vers le 20 de chaque mois.
Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités
à transmettre leurs communiqués avant le 13 de chaque mois.

Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés
(JPG ou BMP) par courriel à : secrtaire@municipalitelapresentation.qc.ca

POUR INFORMATIONS : 450 796-2317, POSTE 1804

Tarification de la publicité par année (12 parutions) :

Publicité Noir et blanc

1 page : 1 080.00 \$ (ou 120.00 \$/mois)
1/2 page : 540.00 \$ (ou 60.00 \$/mois)
1/4 page : 300.00 \$ (ou 30.00 \$/mois)
1/8 page : 150.00 \$ (ou 15.00 \$/mois)

Publicité Couleur (à l'arrière)

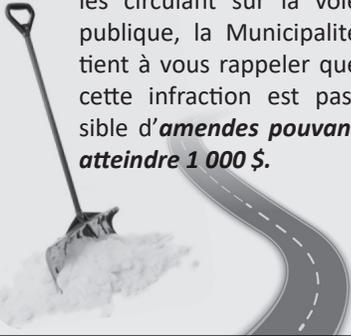
1 page : 1 900.00 \$ (ou 200.00 \$/mois)
1/2 page : 1 000.00 \$ (ou 100.00 \$/mois)
1/4 page : 500.00 \$ (ou 50.00 \$/mois)
1/8 page : 250.00 \$ (ou 25.00 \$/mois)

Conception et impression du journal : Impressions KLM – 450 795-3219

INTERDICTION

Il est interdit traverser de la neige provenant d'un terrain privé de l'autre côté d'un chemin ou de la rue.

Cette pratique étant dangereuse pour les véhicules circulant sur la voie publique, la Municipalité tient à vous rappeler que cette infraction est passible d'*amendes pouvant atteindre 1 000 \$.*



STATIONNEMENT INTERDIT EN BORDURE DES ROUTES DURANT LA SAISON HIVERNALE



**1^{er} NOV.
AU
31 mars**

00 h 00 à 7 h 00

Veillez noter qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule en bordure du chemin public, entre minuit et 7 heures du matin, du 1^{er} novembre au 31 mars inclusivement et ce, sur tout le territoire de la Municipalité.

CETTE INTERDICTION EST LEVÉE À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL.

CALENDRIER DU MOIS

MARS 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			 1 Matières recyclables	2	3	4
5	6	7 Séance ordinaire du Conseil à 19 h 30	 8 Résidus domestiques	 9 Matières organiques	10	11
 12 Changement d'heure	13	14	 15 Matières recyclables	16	17 	18
19	20	21	 22 Résidus domestiques	23	24	25
26	27	28	 29 Matières recyclables	30	31	



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 7 février 2023, à 19 h 30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Myriam La Frenière
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Rosaire Phaneuf
Frédéric Lussier
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 25-02-23

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Acceptation de l'ordre du jour
- Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023
- Acceptation des comptes
- Période de questions
- Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- Loisirs – Information des représentants du CCL
- Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- Dépôt des rapports d'inventaire de l'inspecteur municipal
- Aide financière – Fabrique de la paroisse de La Présentation
- Croix-Rouge Canadienne – Modification de certaines modalités de l'entente – Approbation
- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 495 000 \$ qui sera réalisé le 17 février 2023
- Règlements d'emprunt numéro 208-16 et 270-21 – Approbation du financement suite à l'appel d'offres
- Embauchage d'un adjoint administratif – Appel de candidatures – Autorisation d'affichage de l'offre d'emploi
- Embauchage d'un employé de voirie – Appel de candidatures – Autorisation d'affichage de l'offre d'emploi
- Dek hockey Saint-Hyacinthe inc. – Ajout de l'annexe B à l'entente déjà existante
- Association des directeurs municipaux du Québec – Inscription de la directrice générale – Formation

- Achat de deux nouveaux ordinateurs et d'une tablette portable
- Mandat à Boulianne Charpentier architectes, pour les plans d'agrandissement du Pavillon des loisirs
- Projet de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson – Autorisation d'aller en appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres SEAO
- Ajout de lumières de sécurité sur le nouveau véhicule municipal – Mandat à TNT Pro Custom
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec – Formation – Inscription de l'inspectrice en bâtiment
- Avis de motion – Projet de règlement numéro 296-23 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les documents requis lors d'une demande de permis dans un secteur hydrique ou humide ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-102
- Adoption du projet de règlement numéro 296-23 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les documents requis lors d'une demande de permis dans un secteur hydrique ou humide ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-102
- CPTAQ – Appui à la demande d'autorisation pour l'aliénation du lot 3 697 771, rang des Petits-Étangs appartenant à Agri-Vol inc
- Modification de la résolution numéro 236-10-22 – Entretien des patinoires pour la saison hivernale 2022-2023
- Fonds de développement rural – Approbation du projet soumis et participation financière de la Municipalité
- Programme des bâtiments communautaires verts et inclusifs – Approbation du projet soumis et participation financière de la Municipalité
- Embauche du responsable du camp de jour et autorisation du processus d'embauche pour le personnel du camp de jour pour l'été 2023
- Divers
- Dépôt de la correspondance
- Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 26-02-23

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023, tel que rédigé.

4- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 27-02-23

PAIEMENTS ANTICIPÉS

ANNÉE 2022

C2300025	R	D. Électronique Protection Inc. Syst. d'accès intrusion garage	16 700,85 \$
C2300026	R	AESL Instrumentation Inc. Équipement traitement eau potable	1 834,99 \$
P2300030	D	Entreprise B.J.B. Inc. Programmation minuterie Deck	166,72 \$
P2300031	D	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains Ajust. rés. domestiques 2022	1 877,24 \$

PROCÈS-VERBAL | Séance du 7 février 2023

P2300031	D	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains Ajust. mat. recyclables 2022	840,99 \$
P2300031	D	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains Ajust. mat. organiques 2022	1 049,00 \$
P2300031	D	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains Cotisation RREM Élus 2022	282,33 \$
P2300032	R	Excavation Luc Beauregard Inc. Dôme & nettoyage fossé	10 975,73 \$
			33 727,85 \$

ANNÉE 2023

C2300027	D	Purolator Inc. Frais transport cptes de taxes	30,19 \$
C2300028	R	Comité Bassin versant rivière Salvail Appui financier 2023	1 000,00 \$
L2300009	D	Télébec Télécopieur du 10-01/9-02	98,71 \$
L2300010	D	Coopérative régionale d'électricité Éclairage 5e rang 2023	75,00 \$
L2300011	D	Banque Royale du Canada Remb. cap. & int. F-150 février	882,11 \$
L2300012	I	Cogeco connexion Inc. Internet garage du 15-12-22/14-02-23	173,54 \$
P2300033	R	Loisir et Sport Montérégie Journée montérégienne CJ Coord. Loisirs	120,72 \$
P2300034	R	Groupe CME Inc. Surveillance construction garage	1 018,96 \$
			3 399,23 \$

Salaires versés en janvier 2023 : **55 209,01 \$**

I : Incompressible

D : Délégation

R : Résolution

COMPTES À PAYER

ANNÉE 2022

Rocheleau Karine			
Déplacement du 18-08/30-11-22		22,95 \$	
Boulianne Charpentier Architectes			
Surveillance travaux garage		9 657,90 \$	
Ville de Saint-Hyacinthe			
Cour régionale du 01-10/31-12		818,16 \$	
			10 499,01 \$

ANNÉE 2023

Fédération québécoise des Municipalités			
Formation prot. milieux humides		368,22 \$	
Salon Rita Fleuriste			
Fleurs Huguette Perreault Mongeau		105,77 \$	
Martech Signalisation Inc.			
Vestes Brigadières		130,50 \$	
Groupe Symac S.E.C.			
Réparation souffleur gros tracteur		85,04 \$	
Réseau internet Maskoutains			
Téléphone IP janvier		254,09 \$	
9353-6209 Québec Inc.			
Location tubes à neiges		804,83 \$	
Laferté et Letendre Inc.			
Pièces et acc. / garage		521,26 \$	
R. Bazinet & Fils Ltée			
Essence véhicules voirie		1 087,38 \$	
Groupe CCL			
Comptes de taxes & enveloppes		1 468,23 \$	

EMCO Corporation			
Outils / garage		30,77 \$	
Association directeurs municipaux du Québec			
Inscription congrès DG		650,76 \$	
Buropro Citation			
Copies du 25-12/25-01-2023		120,71 \$	
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains			
Quote-part vers. 1/4		7 691,25 \$	
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains			
Frais gestion vers 1/2 septique		2 045,00 \$	
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains			
Résidus domestiques janvier		9 823,95 \$	
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains			
Matières organiques janvier		1 763,72 \$	
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains			
Matières recyclables janvier		7 381,75 \$	
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains			
Vidange hors saison		228,23 \$	
Corporation officiers municipaux en bâtiment			
Adhésion 2023 Sabrina Bayard		436,91 \$	
Sécurité Maska			
Achat extincteur et vérification		796,69 \$	
Impression KLM			
Journaux municipaux janvier		1 508,47 \$	
Suroît Propane Saint-Hyacinthe			
Propane garage		1 440,12 \$	
Suroît Propane Saint-Hyacinthe			
Propane Centre Synagri		985,68 \$	
			39 729,33 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN JANVIER 2023

Taxes et droits de mutations	27 240,40 \$
Publicité journal municipal	5 600,00 \$
Permis émis	890,00 \$
Municipalité Saint-Barnabé Sud – Déneigement Grande Ligne	7 984,22 \$
Ville de Saint-Hyacinthe – Déneigement rang Ste-Rose	614,18 \$
Location Pavillon & terrain	1 200,00 \$
Location cantine janvier 2023	425,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	1 162,02 \$
Centre de service scolaire - Remb. taxes comptoir postal du 01-07-2022/30-06-2023	93,70 \$
FQM assurance – Crédit ancien garage municipal	1 351,60 \$
Vente d'eau potable – Ville de Saint-Hyacinthe	4 258,15 \$
Centre Synagri – Enseigne publicitaire	15 000,00 \$
Loyer bureau poste janvier 2023	375,00 \$
Inscription loisirs & culture	2 045,00 \$
TOTAL - DÉPÔTS	68 239,27 \$

Intérêts compte chèques et compte avantage janvier 2023	3 734,75 \$
MAPAQ – Aide financière vocation forestière	143 797,00 \$
Ville de Saint-Hyacinthe – Cour régionale du 01-10 au 31-12-2022	2 805,00 \$
Régie int. Acton & Maskoutains remb.	
TPS-TVQ – Sept. et oct. 2022	7 253,21 \$
Redevances carrières et sablières du 01-06 au 30-09-2022	24 597,59 \$
TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS	182 187,55 \$
GRAND TOTAL	250 426,82 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en décembre 2022 pour un montant total de 33 727,85 \$

De ratifier les paiements anticipés effectués en janvier 2023 pour un montant total de 3 399,23 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en janvier 2023, au montant total de 55 209,01\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour décembre 2022 au montant total de 10 449,01 \$

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour février 2023 au montant total de 39 729,33\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de janvier 2023, au montant de 250 426,82 \$.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

6- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de janvier 2023.

– Discussion sur divers dossiers;

7- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Frédéric Lussier informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

– Mise à jour sur les activités extérieures;
– Prochaine rencontre à déterminer.

8- DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, la directrice générale confirme le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil municipal.

9- DÉPÔT DES RAPPORTS D'INVENTAIRE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

La directrice générale dépose les rapports d'inventaire de la voirie, comprenant les équipements et le matériel de voirie ainsi que les stocks de produits au 31 décembre 2022.

10- AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA PRÉSENTATION RÉSOLUTION NUMÉRO 28-02-23

Considérant que depuis plusieurs années, la Municipalité de La Présentation fait l'entretien du Patrimoine paroissial, faisant référence plus précisément à l'entretien des parterres de l'église et du cimetière, pour la Fabrique;

Considérant que depuis l'année 2020, les élus ont plutôt opté pour donner un montant de 7 000 \$ à la Fabrique pour l'entretien des parterres de l'église et du cimetière;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le versement d'une aide financière de 7 000 \$ à la Fabrique de La Présentation pour l'année 2023, pour l'entretien du patrimoine paroissial.

11- CROIX-ROUGE CANADIENNE – MODIFICATION DE CERTAINES MODALITÉS DE L'ENTENTE – APPROBATION RÉSOLUTION NUMÉRO 29-02-23

Considérant que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la *Loi sur la sécurité civile* et le *Code municipal* ;

Considérant que les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre ;

Considérant que la mission de la CROIX-ROUGE est notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire ;

Considérant que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités locales, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

Considérant que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;

Considérant que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

Considérant la volonté de la MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION et de la CROIX-ROUGE d'amender l'Entente de Services aux sinistrés telle que proposée par l'Organisme ;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De prolonger la durée de l'entente de quatre à cinq ans;

D'ajuster la contribution annuelle pour les municipalités de plus de 1200 habitants, pour l'année financière 2023-2034 de 0,18 \$ par citoyen à 0,20 \$ par citoyen, ce qui permettrait à la CROIX-ROUGE de continuer à développer et à maintenir son réseau bénévole et ses partenariats dans le but d'être prête à intervenir lors de sinistre;

De retirer la clause de renouvellement automatique et son remplacement par une clause mentionnant que l'entente ne pourra être renouvelée à moins d'un accord mutuel et écrit entre les Parties;

D'autoriser Madame la mairesse Louise Arpin et Josiane Marchand, la

directrice générale, à signer les modifications à l'entente proposée par l'Organisme, pour et au nom de la Municipalité.

12- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 495 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 FÉVRIER 2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 30-02-23

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de La Présentation souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 495 000 \$ qui sera réalisé le 17 février 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
208-16	694 800 \$
208-16	1 200 200 \$
270-21	2 600 000 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que conformément à 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 208-16 et 270-21, la Municipalité de La Présentation souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 février 2023;
- les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 février et le 17 août de chaque année;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipations; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
- les obligations seront immatriculées au nom du Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès du CDS;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. de la Région de Saint Hyacinthe
1697, RUE GIROUARD OUEST
SAINT HYACINTHE, QC
J2S 2Z9

- Que les obligations soient signées par la mairesse Louise Arpin ou en son absence le maire suppléant Georges-Étienne Bernard et la directrice générale et greffière-trésorière Josiane Marchand ou en son absence Guylaine Giguère, greffière-trésorière adjointe. La Municipalité de La Présentation, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 208-16 et 270-21 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 février 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

13- RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 208-16 ET 270-21 – APPROBATION DU FINANCEMENT SUITE À L'APPEL D'OFFRES RÉSOLUTION NUMÉRO 31-02-23

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 208-16 et 270-21, la Municipalité de La Présentation souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Municipalité de La Présentation a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 février 2023, au montant de 4 495 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- BMO NESBITT BURNS INC.

268 000 \$	5,00000 %	2024
280 000 \$	5,00000 %	2025
292 000 \$	5,00000 %	2026
305 000 \$	5,00000 %	2027
3 350 000 \$	4,25000 %	2028
	Prix : 99,14200	Coût réel : 4,58579 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

268 000 \$	5,00000 %	2024
280 000 \$	4,75000 %	2025
292 000 \$	4,40000 %	2026
305 000 \$	4,25000 %	2027
3 350 000 \$	4,25000 %	2028
	Prix : 98,80353	Coût réel : 4,59015 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

268 000 \$	4,90000 %	2024
280 000 \$	4,70000 %	2025
292 000 \$	4,40000 %	2026
305 000 \$	4,25000 %	2027
3 350 000 \$	4,10000 %	2028
	Prix : 98,29000	Coût réel : 4,59209 %

4 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

268 000 \$	5,00000 %	2024
280 000 \$	4,75000 %	2025
292 000 \$	4,50000 %	2026
305 000 \$	4,25000 %	2027
3 350 000 \$	4,25000 %	2028
	Prix : 98,78755	Coût réel : 4,59895 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

268 000 \$	5,00000 %	2024
280 000 \$	4,75000 %	2025
292 000 \$	4,35000 %	2026
305 000 \$	4,20000 %	2027
3 350 000 \$	4,20000 %	2028
	Prix : 98,55600	Coût réel : 4,60607 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 4 495 000 \$ de la Municipalité de La Présentation soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la mairesse Louise Arpin ou en son absence le maire suppléant Georges-Étienne Bernard et la directrice générale et greffière-trésorière Josiane Marchand ou en son absence Guylaine Giguère, greffière-trésorière adjointe soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**14- EMBAUCHAGE D'UN ADOJOINT ADMINISTRATIF – APPEL DE CANDIDATURES – AUTORISATION D’AFFICHAGE DE L’OFFRE D’EMPLOI
RÉSOLUTION NUMÉRO 32-02-23**

Considérant qu'il est nécessaire d'embaucher une personne à temps partiel;

Considérant que la directrice générale procèdera à l'affichage d'un appel de candidature au courant du mois de février;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le comité du personnel et la directrice générale à faire la sélection et à rencontrer les candidats.

**15- EMBAUCHAGE D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE – APPEL DE CANDIDATURES – AUTORISATION D’AFFICHAGE DE L’OFFRE D’EMPLOI
RÉSOLUTION NUMÉRO 33-02-23**

Considérant qu'il est nécessaire d'embaucher une personne à temps complet;

Considérant que la directrice générale procèdera à l'affichage d'un appel de candidature au courant du mois de février;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le comité du personnel, la directrice générale et le Responsable des travaux publics à faire la sélection et à rencontrer les candidats.

**16- DEK HOCKEY SAINT-HYACINTHE INC. – AJOUT DE L'ANNEXE B À L'ENTENTE DÉJÀ EXISTANTE
RÉSOLUTION NUMÉRO 34-02-23**

Considérant que la Municipalité a adopté, le 6 février 2018, la résolution numéro 41-02-18 relative à l'adoption d'une Convention de bail pour les années 2019-2029;

Considérant que des changements doivent être apportés à la Convention pour donner suite aux nouvelles demandes provenant du Dek hockey Saint-Hyacinthe inc.;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'ajout de l'annexe B, à la Convention de bail, permettant la location d'une partie de la patinoire municipale, le tout selon les modalités écrites à l'annexe B;

D'autoriser, madame la Mairesse Louise Arpin, et madame Josiane Marchand, Directrice générale à signer ladite Annexe B, pour et au nom de la Municipalité.

**17- ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – FORMATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 35-02-23**

Considérant que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation ABC/DG avancé, les 16 et 23 mars prochain, et que la directrice générale est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de Josiane Marchand aux journées de formation « ABC/DG avancé » qui se tiendra par webinaire les 16 et 23 mars 2023;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 350 \$ plus les taxes.

**18- ACHAT DE DEUX NOUVEAUX ORDINATEURS ET D'UNE TABLETTE PORTATIVE
RÉSOLUTION NUMÉRO 36-02-23**

Considérant que l'ordinateur portable de l'inspectrice en bâtiment est désuet et qu'il est souhaitable de le renouveler;

Considérant qu'un ordinateur sera installé au garage municipal;

Considérant qu'avec le nouveau logiciel d'infrastructures, il est souhaitable d'avoir une tablette portable pour les employés de voirie;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat d'un nouvel ordinateur portable, qui sera en mesure de recevoir le logiciel Go Infrac, pour l'inspectrice en bâtiment au coût de 1 985 \$, plus les taxes et les frais de programmation;

De faire l'achat d'un ordinateur pour le garage municipal, au coût de 1 488 \$, plus les taxes et les frais de programmation;

Et de faire l'achat d'une tablette portable, pour la consultation terrain avec le logiciel Go Infra, au coût de 1 299\$, plus taxes et frais de programmation;

Que des sommes ont été allouées au budget 2023 pour l'achat de ses équipements.

**19- MANDAT À BOULIANNE CHARPENTIER ARCHITECTES, POUR LES PLANS D'AGRANDISSEMENT DU PAVILLON DES LOISIRS
RÉSOLUTION NUMÉRO 37-02-23**

Considérant que les élus souhaitent agrandir le Pavillon des loisirs;

Considérant qu'actuellement, un programme de subvention au fédéral est disponible pour ce genre de travaux;

Considérant l'offre de service de Boulianne Charpentier Architectes, pour la conception des plans;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De mandater la firme d'architectes Boulianne Charpentier, pour la conception de plan pour l'agrandissement du Pavillon des loisirs, pour une enveloppe budgétaire approximative de 8 000\$, taxes en sus;

Que des sommes ont été prévus au budget 2023 pour la conception des plans;

De payer les factures d'honoraires engagés mensuellement.

**20- PROJET DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LA SÉPARATION DES ÉGOUTS SUR LES RUES GAGNON (EN PARTIE) ET GIASSON – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRE SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES SEAO
RÉSOLUTION NUMÉRO 38-02-23**

Considérant le devis déposé par la directrice générale pour les travaux

de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson;

Considérant que la publication de l'appel d'offres sera faite sur le site électronique SEAO;

Considérant le Règlement de gestion contractuelle en vigueur relativement aux appels d'offres;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le devis présenté aux élus par la directrice générale pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson;

D'autoriser la publication des documents sur le site électronique SEAO.

**21- AJOUT DE LUMIÈRES DE SÉCURITÉ SUR LE NOUVEAU VÉHICULE MUNICIPAL – MANDAT À TNT PRO CUSTOM
RÉSOLUTION NUMÉRO 39-02-23**

Considérant que la Municipalité a fait l'acquisition d'un véhicule pick-up F-150 en 2022;

Considérant que par mesure de sécurité, nous devons faire installer une flèche et des gyrophares;

Considérant la soumission de la compagnie TNT Pro Custom;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la compagnie TNT Pro Custom à faire l'installation des gyrophares, d'une flèche et d'un coffre de rangement sur le véhicule pick-up F-150, 2022, le tout selon la soumission du 27 janvier 2023, au montant de 11 799,46\$, taxes et installation incluses;

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

**22- CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC – FORMATION – INSCRIPTION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT
RÉSOLUTION NUMÉRO 40-02-23**

Considérant que la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre une formation sur Le Règlement provincial transitoire pour la protection des milieux hydriques, les 15 et 16 mars prochain, et que l'inspectrice en bâtiment est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de Sabrina Bayard aux journées de formation « Le Règlement provincial transitoire pour la protection des milieux hydriques » qui se tiendra par webinaire les 15 et 16 mars 2023;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 320,26 \$ plus les taxes.

23- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 296-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LES DOCUMENTS REQUIS LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS DANS UN SECTEUR HYDRIQUE OU HUMIDE AINSI QUE DE MODIFIER LA DÉLIMITATION DE LA ZONE CH-102

L'avis de motion est donné par le conseiller Jean Provost, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors de la prochaine séance ordinaire, le premier projet de règlement numéro 296-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les documents requis lors d'une demande de permis dans un secteur hydrique ou humide ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-102 »

L'objet de ce règlement est :

- De mettre à jour les dispositions concernant l'obligation de plans et devis signés et scellés par un architecte et/ou un ingénieur suite aux modifications de la Loi sur les Architectes et la Loi sur les Ingénieurs;
- De modifier la liste des documents requis lors du dépôt d'une demande de permis ou de certificat dans un milieu naturel, tel un milieu humide;
- D'inclure le lot 3 405 455, qui était dans la zone CH-106, dans la zone CH-102;
- De corriger certaines dispositions ambiguës du règlement.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

24- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 296-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LES DOCUMENTS REQUIS LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS DANS UN SECTEUR HYDRIQUE OU HUMIDE AINSI QUE DE MODIFIER LA DÉLIMITATION DE LA ZONE CH-102 RÉSOLUTION NUMÉRO 41-02-23

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu que la Municipalité souhaite bonifier la liste des documents nécessaires à l'étude d'une demande de permis lorsque les travaux se trouvent dans une zone potentiellement identifiée comme un milieu hydrique ou humide ;

Attendu que la Municipalité souhaite revoir la délimitation de la zone CH-102 afin d'y intégrer le lot 3 405 455 ;

Attendu que certains articles doivent être mis à jour concernant les dernières modifications à la Loi sur les Architectes (RLRQ c A-21) et à la Loi sur les Ingénieurs (RLRQ c I-9) ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 296-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les documents requis lors d'une demande de permis dans un secteur hydrique ou humide ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-102 »;

De tenir une consultation publique le 7 mars 2023, afin d'expliquer le

projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés;

De rendre disponible le premier projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

25- CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION DU LOT 3 697 771, RANG DES PETITS-ÉTANGS APPARTENANT À AGRI-VOL INC RÉSOLUTION NUMÉRO 42-02-23

Considérant que la demande d'autorisation vise la vente du lot 3 697 771 d'une superficie de 11,139 hectares, appartenant à la ferme AGRIVOL inc.;

Considérant que le demandeur et l'acquéreur sont Monsieur Constant Joyal, propriétaire des lots 3 408 341, 3 408 340, 3 408 361, 3 882 457, 3 408 349 et 3 408 357, contigus au lot 3 697 771;

Considérant que l'acquéreur est un agriculteur acéricole et sylvicole dument enregistré;

Considérant que la demande n'affectera pas l'homogénéité du milieu, des exploitations agricoles et ne présentera aucune contrainte supplémentaire pour l'agriculture;

Considérant que la vente favorise 2 agriculteurs ce qui contribuera à la pérennité de l'activité agricole existante;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ pour l'aliénation du lot 3 697 771 appartenant à AGRIVOL inc, soit pour la vente à Monsieur Constant Joyal, propriétaire des terres voisines.

26- MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 236-10-22 – ENTRETIEN DES PATINOIRES POUR LA SAISON HIVERNALE 2022-2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 43-02-23

Considérant la résolution numéro 236-10-22 adoptée le 14 octobre 2022 concernant l'octroi du contrat pour l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2022-2023 à Martin Bazinet;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'annuler le contrat avec Martin Bazinet pour l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2022-2023;

De donner le contrat à Timoté Cournoyer pour le reste de la saison hivernale 2022-2023 au prix de 8 400\$;

D'autoriser le paiement comme mentionné au devis.

27- FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – APPROBATION DU PROJET SOUMIS ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉSOLUTION NUMÉRO 44-02-23

Considérant la demande d'aide financière adressée à la MRC des

Maskoutains pour évaluation et approbation, dans le cadre du Fonds de développement rural, par la Municipalité de La Présentation;

Considérant que le projet consiste à déménager les deux terrains de volleyball;

Considérant que la municipalité s'engage à payer le montant des frais excédentaires au montant de la subvention comme indiqué dans les formulaires transmis;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil de la Municipalité de La Présentation approuvent le projet soumis à la MRC des Maskoutains dans le cadre de l'appel de projets, Printemps 2023, fait par le Fonds de développement rural, ainsi que la participation financière de la Municipalité comme indiqué dans les formulaires transmis;

Que la mairesse, Madame Louise Arpin ou le maire suppléant, Monsieur Georges-Étienne Bernard et la directrice générale et greffière-trésorière Josiane Marchand ou la greffière-trésorière adjointe Guylaine Giguère, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de La Présentation l'entente avec la MRC des Maskoutains dans le cadre du Fonds de développement rural.

28- PROGRAMME DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES VERTS ET INCLUSIFS – APPROBATION DU PROJET SOUMIS ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉSOLUTION NUMÉRO 45-02-23

Considérant la demande d'aide financière adressée au Gouvernement du Canada pour évaluation et approbation, dans le cadre du Programme des bâtiments communautaires verts et inclusifs, par la Municipalité de La Présentation;

Considérant que le projet consiste à agrandir le Pavillon des loisirs;

Considérant que la municipalité s'engage à payer le montant des frais excédentaires au montant de la subvention comme indiqué dans les formulaires transmis;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil de la Municipalité de La Présentation approuvent le projet soumis au Gouvernement du Canada dans le cadre du Programme des bâtiments communautaires verts et inclusifs, ainsi que la participation financière de la Municipalité comme indiqué dans les formulaires transmis;

Que la mairesse, Madame Louise Arpin ou le maire suppléant, Monsieur Georges-Étienne Bernard et la directrice générale et greffière-trésorière Josiane Marchand ou la greffière-trésorière adjointe Guylaine Giguère, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de La Présentation tous les documents en lien avec cette demande.

29- EMBAUICHE DU RESPONSABLE DU CAMP DE JOUR ET AUTORISATION DU PROCESSUS D'EMBAUICHE POUR LE PERSONNEL DU CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 46-02-23

Considérant que depuis plusieurs années, la Municipalité offre les ser-

vices de Camp de jour estival pour les enfants du territoire;

Considérant que l'embauche d'un responsable du camp de jour est requise pour voir au bon fonctionnement tout au long de l'été 2023;

Considérant que Jamélie Gagnon travaille au camp de jour à La Présentation depuis l'été 2017 et qu'elle est intéressée à prendre le poste de Responsable du camp de jour pour l'été 2023;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'organisation des activités du Camp de jour prévues pour l'été 2023, qui se tiendront du 26 juin au 18 août inclusivement;

D'autoriser l'embauche de Jamélie Gagnon comme responsable des animateurs;

D'autoriser Marie-Soleil Gaudreau, coordonnatrice des loisirs et Jamélie Gagnon, responsable du camp de jour à procéder à l'embauche du personnel requis pour le Camp de jour estival, en fonction des inscriptions;

De fixer la rémunération pour les différents postes du camp de jour selon le barème suivant :

Technicienne en éducatrice spécialisée	23,00 \$ / heure;
Responsable du camp de jour :	19,50 \$ / heure;
Accompagnateurs (trices) :	17,50 \$ / heure;
Animateurs (trices) :	17,50 \$ / heure;
Aide-animateur(trices) :	15,50 \$ / heure;

De majorer les salaires pour le personnel du camp de jour de 0,25 \$ de l'heure, pour chaque année d'ancienneté au Camp de jour, pour les candidats ayant déjà travaillé au Camp de jour de La Présentation.

30- DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

31- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 18 janvier 2023
- MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du conseil administratif 24 janvier 2023
- MRC – Changement de date – Avis public – Assemblée publique de consultation – Projet de Règlement numéro 22-611 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Levée de la zone de réserve ZR-4 figurant à l'annexe I du SAR intitulée Les Zones prioritaires d'aménagement et les zones d'aménagement, laquelle est circonscrite par le boulevard Laurier Est, la rue des Seigneurs, l'avenue Guy et la voie ferrée – Saint-Hyacinthe)
- MRC – Résolution numéro 22-12-416 – Règlement numéro 22-608 modifiant le règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier – Adoption du projet de règlement et création d'une commission
- MRC – Résolution numéro CA 23-01-03 – Examen de conformité – Règlement numéro 289-22 La Présentation – Recommandation
- MRC – Résolution numéro CA 23-01-04 – Examen de conformité – Règlement numéro 290-22 – La Présentation - Recommandation
- RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 25 janvier 2023

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1^{er} février 2023

MTQ – Appui à la demande de la Municipalité de Saint-Simon de reconstruction des structures du viaduc de l'autoroute 20

CANTON DE BEDFORD –
Résolution numéro 202302-04 – Municipalité de La Présentation – Demande d'appui quant à l'assurabilité des immeubles patrimoniaux

MELCCFP –
La Municipalité a obtenu une subvention au montant de 39 288,73\$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2022

32- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 47-02-23

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 18.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Entrée en vigueur du règlement numéro 289-22 « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains, suite à l'adoption du règlement 21-590 ».

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 289-22 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC des maskoutains, suite à l'adoption du règlement 21-590 ».

L'objet de ce règlement est de modifier les critères d'insertion résidentielle dans la zone agricole afin de favoriser les lots déjà utilisés à des fins résidentielles comportant une habitation au moment de l'adoption du règlement et les terrains localisés sur des sols organiques tel que délimités au plan de zonage.

Il a été soumis à la Municipalité régionale de Comté des Maskoutains (MRC) qui a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 24 janvier 2023, date à laquelle il est entré en vigueur.

Ce règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 772, rue Principale à La Présentation, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

AVIS DONNÉ à La Présentation, ce 31 janvier 2023

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Entrée en vigueur du règlement numéro 290-22 « Règlement modifiant le règlement numéro 10-129 sur les PPCMOI afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC des maskoutains, suite à l'adoption du règlement 21-590 ».

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 290-22 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 10-129 sur les PPCMOI afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains, suite à l'adoption du règlement 21-590 ».

L'objet de ce règlement est de modifier les critères d'insertion résidentielle dans la zone agricole afin de favoriser les lots déjà utilisés à des fins résidentielles comportant une habitation au moment de l'adoption du règlement et les terrains localisés sur des sols organiques tel que délimités au plan de zonage.

Il a été soumis à la Municipalité régionale de Comté des Maskoutains (MRC) qui a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 24 janvier 2023, date à laquelle il est entré en vigueur.

Ce règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 772, rue Principale à La Présentation, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

AVIS DONNÉ à La Présentation, ce 31 janvier 2023

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

Modification au règlement relatif au Règlement d'urbanisme numéro 06-81

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR :

Le projet de règlement numéro 296-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LES DOCUMENTS REQUIS LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS DANS UN SECTEUR HYDRIQUE OU HUMIDE AINSI QUE DE MODIFIER LA DÉLIMITATION DE LA ZONE CH-102

AVIS EST DONNÉ que le Conseil municipal tiendra une séance publique de consultation, concernant le projet de règlement suivant adopté lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenu le 7 février 2023.

Projet de règlement numéro 296-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les documents requis lors d'une demande de permis dans un secteur hydrique ou humide ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-102 ».

L'objet de ce règlement est :

- De mettre à jour les dispositions concernant l'obligation de plans et devis signés et scellé par un architecte et/ou un ingénieur suite aux modifications de la Loi sur les Architectes et la Loi sur les Ingénieurs.
- De modifier la liste des documents requis lors du dépôt d'une demande de permis ou de certificat dans un milieu naturel, tel un milieu humide.
- D'inclure le lot 3 405 455, qui était dans la zone CH-106, dans la zone CH-102
- De corriger certaines dispositions ambiguës du règlement.

La séance de consultation publique se tiendra **le mardi 7 mars 2023 à 19 h 30**, dans la salle du Conseil située au 772, rue Principale, à La Présentation. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Veillez noter que le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité, soit au : www.municipalitelapresentation.qc.ca dans la section *Urbanisme / Règlement en adoption* où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

AVIS DONNÉ à La Présentation, ce 17^e jour du mois de février 2023

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Avis public est donné par la soussignée, Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Présentation, conformément à l'article 1007 du *Code municipal*, à l'effet que le rôle général de perception, pour la taxation de l'année 2023, est déposé à mon Bureau et que toute personne intéressée peut le consulter en se présentant au 772, rue Principale, à La Présentation, durant les heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi.

Veillez également noter que les comptes de taxes pour l'année 2023 seront émis et expédiés au plus tard le 17 février 2023.

Si vous ne recevez pas votre facture, veuillez communiquer avec nous en contactant madame Karine Rocheleau, à la réception, au numéro 450 796-2317, poste 1804, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

Donné à La Présentation, ce 1^{er} février 2023

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière



OFFRE D'EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF

Description sommaire du poste :

Sous l'autorité du directeur général et greffier-trésorier, le titulaire assumera diverses fonctions reliées à l'administration et la comptabilité municipale.

Principales responsabilités :

- Effectuer le traitement de la paie;
- Effectuer la gestion des dossiers d'employés (assurance collective, régime de retraite, suivi des politiques, etc.);
- Aider à la préparation de la taxation municipale, du rapport financier et du budget;
- Participer à la préparation des documents pour les séances du Conseil;
- Assurer le soutien auprès des divers départements;
- Préparer les demandes de subventions et effectuer les suivis;
- Préparer différents documents d'informations et de communications;
- Toutes autres tâches connexes.

Qualifications et profil recherché :

- Avoir de l'expérience dans le milieu municipal (un atout);
- Détenir un diplôme d'études en bureautique, comptabilité, secrétariat ou toute expérience jugées équivalentes;
- Aptitude à travailler en équipe;
- Facilité d'apprentissage, courtoisie, entregent, discrétion et soucieux de la confidentialité;
- Bonne connaissance du français écrit et oral.

Commentaires :

Toutes les demandes seront traitées dans la plus grande confidentialité. Seules les personnes dont la candidature sera retenue seront contactées. Cette offre d'emploi s'adresse tant aux hommes qu'aux femmes. L'usage du masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte.

Pour postuler :

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae en personne, par courrier ou par courriel, au plus tard le 10 mars 2023, à l'attention de :

Madame Josiane Marchand,
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de La Présentation
772, rue Principale, La Présentation (Québec) J0H 1B0

Courriel : dg@municipalitelapresentation.qc.ca

EMPLOYEUR MUNICIPALITÉ LA PRÉSENTATION

TYPE DE POSTE
Permanent
Temps partiel
+/- 20 heures

HORAIRE
Heures à déterminer
entre le:
Lundi au jeudi
de 8h à 16h15

RÉMUNÉRATION
À déterminer selon expérience
Un régime de retraite est en place.

DATE DE CONCOURS
8 février au 10 mars 2023

ENTRÉE EN POSTE
10 avril 2023

*Nous avons besoin de TOI
dans notre équipe*





Nous avons besoin de TOI dans notre équipe

OFFRE D'EMPLOI

EMPLOYEUR

MUNICIPALITÉ LA PRÉSENTATION

Service de la Voirie

TYPE DE POSTE

Permanent
Temp plein (40 heures)

HORAIRE*

Lundi au jeudi 7h30 à 17h
Vendredi 8h à 12h

* Occasionnellement de soirs et fin de semaine

RÉMUNÉRATION

À déterminer selon expérience
Des programmes d'assurances collectives et de régime de retraite sont en place.

DATE DE CONCOURS

8 février au 10 mars 2023

ENTRÉE EN POSTE

10 avril 2023

EMPLOYÉ DE VOIRIE

Description sommaire du poste :

Sous l'autorité du Responsable des travaux publics, le titulaire assumera diverses fonctions reliées à l'entretien et la réparation des infrastructures municipales : réseau routier, aqueduc, égouts, parcs et bâtiments.

Principales responsabilités :

- Effectuer le montage des glaces (2 patinoires + anneau de glace) en début de saison hivernale;
- Assurer une bonne qualité des glaces (arrosage régulier) durant la saison;
- Effectuer l'entretien des terrains des loisirs;
- Effectuer l'entretien des fossés et ponceaux;
- Effectuer la réparation des nids de poule dans la chaussée;
- Effectuer la réparation et l'inspection des machineries;
- Effectuer des travaux manuels et toutes autres tâches connexes;
- Assurer le service de garde en dehors des heures normales de travail;

Qualifications et profil recherché :

- Avoir de l'expérience dans le milieu municipal (un atout);
- Détenir un diplôme d'études dans une discipline appropriée, ou une combinaison d'études et d'expérience jugées équivalentes;
- Être habile manuellement et débrouillard;
- Posséder un permis de conduire.

Commentaires :

Toutes les demandes seront traitées dans la plus grande confidentialité. Seules les personnes dont la candidature sera retenue seront contactées. Cette offre d'emploi s'adresse tant aux hommes qu'aux femmes. L'usage du masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte.

Pour postuler :

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae en personne, par courrier ou par courriel, au plus tard le 10 mars 2023 à l'attention de :

Madame Josiane Marchand,
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de La Présentation
772, rue Principale, La Présentation (Québec) J0H 1B0

Courriel : dg@municipalitelapresentation.qc.ca



Règlement régissant les démolitions d'immeuble

Le Règlement 295-23 régissant les démolitions d'immeuble sur le territoire de La Présentation entrera en vigueur en avril 2023.

Qu'est-ce que cela implique?

Toute propriété assujettie au règlement devra obtenir l'autorisation du Comité de démolition avant d'obtenir le certificat d'autorisation de démolition.

Quels sont les étapes que la demande devra traverser?

Le projet devra faire l'objet d'un affichage public (sur le terrain concerné) afin d'annoncer le projet. Les citoyens disposeront d'une période de 10 jours pour s'y opposer. S'il s'agit d'un immeuble patrimonial, une déclaration au Ministre de la Culture sera nécessaire et le CCU sera consulté. Le dossier devra obligatoirement obtenir l'acceptation sociale lors d'une consultation publique. Par la suite, le Comité rendra sa décision. Dès 2026, la projet devra également obtenir l'approbation de la MRC des Maskoutains.

Quels sont les délais à prévoir ?

En comptant les délais de transmission de 90 jours au Ministre de la Culture et des communication ou la MRC (obligatoire) et la période de 30 jours ou une demande de révision peut être demandée par une personne intéressée, le délai **minimal** pour obtenir un certificat d'autorisation de démolition est de 150 jours.

Quels documents devront accompagner une demande d'autorisation de démolition?

Un rapport de l'état du bâtiment, un rapport décrivant les travaux requis pour restaurer le bâtiment incluant une estimation de leurs coûts, une description de la méthode qui sera employée pour la démolition et de la disposition des matériaux, des photos en couleurs et récentes de chaque élévation (côté) du bâtiment à démolir et un certificat de localisation du terrain où se trouve le bâtiment à démolir. Pour la demande de démolition d'un bâtiment principal, un programme préliminaire de réutilisation des sols dégagés. Pour un immeuble patrimonial, une étude patrimoniale réalisée par un professionnel compétent.

Quels sont les immeubles assujettis :

Immeuble PATRIMONIAL

Un bâtiment principal ou un bâtiment accessoire construit avant 1940, un immeuble inscrit dans l'inventaire patrimonial de la MRC des Maskoutains, un immeuble cité.

voir article 8 du règlement 295-23



Noyau villageois



Un bâtiment principal localisé dans le Noyau villageois

Pour obtenir de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec le service d'urbanisme au **450-796-2317 poste 1803** ou par courriel à batiment@municipalitelapresentation.qc.ca

Respectez-vous la bande riveraine de 3 mètres en milieu agricole?
APPRENEZ COMMENT!

La Municipalité La Présentation, en collaboration avec la MRC des Maskoutains, vous invite à une rencontre informative sur le **Service d'accompagnement et d'inspection des bandes riveraines** offert par la MRC des Maskoutains.



Venez rencontrer :

Félix-Antoine D'Autray Tarte,
Coordonnateur des parcours cyclable et de l'eau
Conseiller à l'aménagement des rives

Jean-Philippe Denoncourt,
Inspecteur des rives

Date : 6 mars 2023

Heure : 19h00

Endroit : Pavillon des loisirs
888, rue des Loisirs
La Présentation

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE :

Expliquer le rôle et les mandats du service d'accompagnement ainsi que la réglementation liée aux bandes riveraines

Service de bande riveraine

Économique

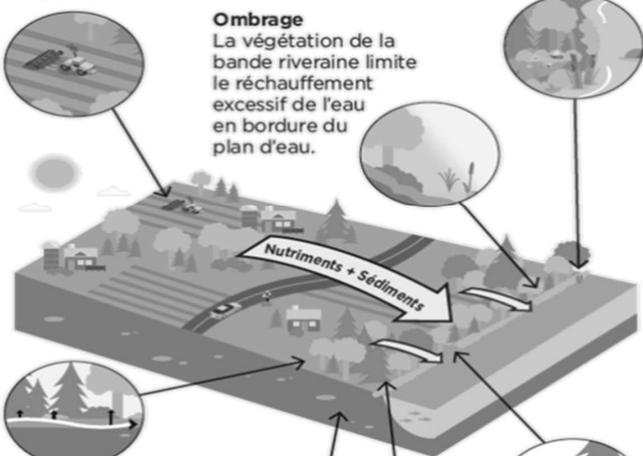
Réduction à long terme des coûts d'entretien de cours d'eau; meilleur usage d'une zone agricole à faibles rendements et respect de la réglementation.

Paysage

Contribution à l'amélioration des paysages agricoles de la région.

Ombre

La végétation de la bande riveraine limite le réchauffement excessif de l'eau en bordure du plan d'eau.



Filtration

La végétation de la bande riveraine capte une grande partie des sédiments et des nutriments (phosphore et azote) qui arrivent au plan d'eau par ruissellement, ce qui limite la croissance excessive d'algues et de plantes aquatiques.

Érosion

La bande riveraine stabilise les berges. Elle limite l'érosion et les glissements de terrain.

Rétention

La bande riveraine réduit la vitesse d'écoulement des eaux de ruissellement et favorise l'infiltration de l'eau dans le sol.

Habitats

La rive des lacs et des cours d'eau est un milieu indispensable à la vie aquatique et terrestre. Elle offre habitat, nourriture et abri à la faune et la flore.

LE 1^{ER} VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2023 ÉCHÉANCE : LE 22 MARS 2023

Veillez prendre note que le 1^{er} versement est requis pour le 22 mars 2023 et que tout solde impayé occasionne des frais d'intérêts de 12 % l'an.

MODES DE PAIEMENT POUR ACQUITTER VOTRE COMPTE DE TAXES :



Via le site Internet de votre institution financière

Certaines institutions financières offrent le service de paiement par Internet. Vous devez vous informer auprès de celles-ci pour l'adhésion à ce service. Pour vous assurer de ne pas avoir à payer d'intérêts, si vous payez via le site Internet de votre institution financière, veuillez prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Dans la plupart des institutions financières participantes

Pour vous assurer de ne pas avoir à payer d'intérêts. Si vous payez au comptoir d'une institution financière, veuillez avoir en main votre coupon de paiement et prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Par guichet automatique

Pour vous assurer de ne pas avoir à payer d'intérêts. Si vous payez au guichet automatique d'une institution financière, veuillez avoir

en main votre coupon de paiement et prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Par la poste

En vous servant de l'enveloppe retour inclus à même votre compte de taxes. Lors du paiement de votre 1^{er} versement, nous vous suggérons de nous faire parvenir, dans le même envoi, les chèques pour les 2^e, 3^e et 4^e versements avec les coupons de paiement appropriés.

Au comptoir du service des taxes

Les paiements, peuvent être faits directement au Bureau municipal, situé au 772, rue Principale, soit en argent, par chèque personnel, chèque visé, mandat postal ou bancaire.

LOISIRS

Après-midi de jeux pour aînés

Nous vous attendons au pavillon des loisirs
les mercredis à 13h30

L'activité est gratuite !



Venez jouer, échanger
et prendre un café entre ami





SOCCER



SOCCER TIMBITS POUR LES U4 NÉ EN 2019

Les enfants de 4 ans pourront jouer au soccer tous les lundis à partir du 29 mai 2023. Il y aura une semaine de pause durant les vacances de la construction. Les joutes auront lieu **seulement à La Présentation**, une fois par semaine, toujours les lundis de 18 h à 19 h.

Une heure de jeu est répartie comme suit : 30 minutes de jeux pour se familiariser avec les éléments de base et 30 minutes pour jouer un « mini-match ». **En tout temps, le parent doit être présent** au terrain pour accompagner son enfant au signal de l'entraîneur.

Les frais d'inscription pour l'activité sont de **40 \$** et un dépôt

de **10 \$** est demandé pour le prêt du chandail. L'enfant recevra lors de la première partie, un chandail (qui devra être remis à la fin de la saison), **un short, des bas et un ballon souvenir que l'enfant gardera à la fin de l'été.**

Une activité spéciale sera organisée lors de la dernière partie pour remettre une médaille par enfant et prendre une photo souvenir, qui sera affichée dans le restaurant Tim Hortons avec qui nous serons jumelés. Sous toute réserve, si les mesures sanitaires le permettent.

La remise des chandails se fera éventuellement avant le début de la saison.



SOCCER



SOCCER RÉCRÉATIF EN COLLABORATION AVEC LA LIGUE DE SOCCER DES PATRIOTES CATÉGORIE U5 À U14

Les jeunes de La Présentation pourront jouer au soccer avec la Ligue de soccer des Patriotes. La ligue existe depuis plus de 20 ans. Le roulement est donc bien établi et le déroulement lors des dernières années s'est très bien déroulé.

Les municipalités participantes sont Contrecoeur, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jude, Saint-Louis, Saint-Marc-sur-Richelieu, Sainte-Victoire-de-Sorel et La Présentation.

Les catégories pour les équipes sont les suivantes : U5-6, U7-8, U9-10, U11-12 et U13-14. Veuillez noter que toutes les **équipes sont mixtes.**

Les parties sont normalement à 19 h et débutera selon les dates indiquées dans le tableau au verso. Il y aura un tournoi de fin de saison si les mesures sanitaires le permettent. Il ne sera pas possible de participer à d'autres tournois, car la Ligue de soccer des Patriotes n'est pas fédérée.

En cas d'annulation d'une partie, c'est l'entraîneur de votre enfant qui vous avisera avant 17 h 30. Il y aura une semaine de pause durant les vacances de la construction. Plus de détails à venir.

Le coût sera pour le U7 et plus de 70\$ par enfant. Cela inclus le chandail, le short et les bas que l'enfant garde à la fin de la saison, ainsi qu'une médaille remise lors du tournoi de fin de saison.

Le coût pour le U6 est de 60\$ plus 10\$ de dépôt pour le chandail Timbits. L'enfant conserve les shorts, les bas, le ballon et il recevra une médaille à la fin de la saison.

La remise des chandails se fera éventuellement avant le début de la saison.



SOCCER



PARTICULARITÉS POUR CHACUNE DES CATÉGORIES (U5 À U17)

Catégorie	Journée de partie	Nombre de joueur	Nbr de parties excluant le tournoi	Date de début de saison
U5-6	Lundi ou mercredi	4 sans gardien	10	29 mai 2023
U7-8	Mardi ou jeudi	7 avec gardien	12	22 mai 2023
U9-10	Lundi ou mercredi	7 avec gardien	12	22 mai 2023
U11-12	Mardi ou jeudi	11 avec gardien	12	22 mai 2023
U13-14	Lundi ou mercredi	11 avec gardien (si pas assez de joueurs possibilité de jouer à 9)	12	22 mai 2023

Les catégories **U5-6 et U7-8** jouent **seulement** contre les municipalités suivantes :
St-Charles-sur-Richelieu, St-Denis-sur-Richelieu, St-Jude, St-Louis et Ste-Victoire-de-Sorel.

Les catégories de **U9-10 à U14** affrontent **toutes** les municipalités qui ont une équipe de la même catégorie:
Contrecoeur, St-Antoine-sur-Richelieu, St-Charles-sur-Richelieu, St-Denis-sur-Richelieu, St-Jude, St-Louis,
St-Marc-sur-Richelieu et Ste-Victoire-de-Sorel.

DATE D'INSCRIPTION EN LIGNE OU EN PERSONNE JUSQU'AU 11 MARS : (U4 À U17)

Les formulaires d'inscriptions ainsi que le **code d'éthique**, qui doit **OBLIGATOIREMENT être signé** par le parent, sont disponibles sur la page Facebook de la municipalité, sur le site internet **www.municipalitelapresentation.qc.ca** ou en papier sur le comptoir de la caisse au bureau municipal. Simplement ajouter une photo de l'enfant aux documents. Veuillez déposer le tout dans la boîte aux lettres au bureau municipal, 772 rue principale ou l'envoyer par courriel au loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca.

COÛT D'INSCRIPTION : 60 \$ + 10 \$ DE DÉPÔT POUR LE U6, 70 \$ (U7 À U14) ET 40 \$ + 10 \$ POUR (U4)

Paiement **par chèque postdaté au 1^{er} mai 2023 seulement** et libellé au nom de Municipalité La Présentation pour les inscriptions.

Nous avons besoin **d'entraîneurs bénévoles** et **d'arbitres rémunérés**.

Avis aux jeunes de 12 ans et plus qui ont envie de vivre une première expérience de travail.

Pour infos : 450-796-2317

offres d'emploi



Accompagnateur de camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans



Responsabilités

- L'accompagnateur doit assurer la sécurité et le bien-être de ses jeunes qu'ils accompagnent;
- Participer à la vie du camp de jour, en s'impliquant dans l'organisation du camp
- Participer aux sorties à l'extérieur du camp de jour, lorsque c'est nécessaire;
- Connaître les besoins et les particularités de chacun des enfants.



Exigences

- Être autonome, dynamique, responsable et respectueux;
- Avoir un intérêt pour travailler avec des jeunes vivant avec des besoins particuliers;
- Être à l'aise d'animer des enfants entre 5 et 12 ans et de côtoyer des enfants à besoins particuliers;
- Être disponible pour travailler entre 7 h et 17 h 30 du lundi au vendredi;
- Être disponible pour participer aux formations;
- Être disponible pour les réunions de préparation du camp de jour;
- Formation en cours dans un domaine connexe, est un atout.



Conditions de travail

- Salaire débutant à 17.50\$ de l'heure pour environ 35 heures par semaine avec possibilité de vacances
- Du 26 juin au 18 août 2023 avec formations et réunions prévues dès le mois de mars

Animateur de camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans



Responsabilités

- L'animateur doit assurer la sécurité et le bien-être et la discipline dans son groupe en appliquant les règles et les sanctions prévues par le code de vie du camp de jour;
- Participer à la vie du camp de jour, en s'impliquant dans l'organisation du camp
- Offrir et animer des activités variées, de qualité et adaptées aux enfants de son groupe;
- Assurer le rôle de brigadier, la surveillance du dîner et la surveillance durant les périodes du service de garde selon l'horaire établi;
- Connaître les besoins et les particularités de chacun des enfants de son groupe.



Exigences

- Être autonome, dynamique, responsable et respectueux;
- Être à l'aise d'animer des enfants entre 5 et 12 ans et de côtoyer des enfants à besoins particuliers;
- Être disponible pour travailler entre 7 h et 17 h 30 du lundi au vendredi;
- Être disponible pour participer aux formations;
- Être disponible pour les réunions de préparation du camp de jour;



Conditions de travail

- Salaire débutant à 16.50\$ de l'heure pour environ 35 heures par semaine avec possibilité de vacances
- Du 26 juin au 18 août 2023 avec formations et réunions prévues dès le mois de mars

Si l'emploi vous intéresse, faites parvenir votre curriculum vitae à Marie-Soleil Gaudreau par courriel :

loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca, ou en personne

Date limite pour le dépôt d'une candidature : **24 février à 16 h.**

offres d'emploi

Technicien en éducation spécialisée



Responsabilités

- Doit soutenir, motiver et encadrer le personnel sous sa responsabilité;
- En collaboration avec la coordonnatrice des loisirs, l'éducatrice spécialisée devra effectuer le suivi avec l'école et les parents des enfants accompagnés;
- Effectuer le suivi des fiches et dossiers d'accompagnements avec les accompagnatrices;
- Connaître les besoins et les particularités de chacun des enfants accompagnés;
- Participer à la vie du camp de jour, en s'impliquant dans l'organisation du camp;
- Écrire des rapports hebdomadaires et faire des suivis avec l'équipe de gestion.



Exigences

- Être autonome, dynamique, responsable et respectueux;
- Être disponible pour travailler entre 7 h et 17 h 30 du lundi au vendredi;
- Être disponible pour participer aux formations;
- Être disponible pour les réunions de préparation du camp de jour;



Conditions de travail

- Salaire de 23\$ de l'heure pour environ 30 heures par semaine avec possibilité de vacances
- Du 26 juin au 18 août 2023 avec formations et réunions prévues dès le mois de mars

Si l'emploi vous intéresse, faites parvenir votre curriculum vitae à Marie-Soleil Gaudreau par courriel :

loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca,
ou en personne

Date limite pour le dépôt d'une candidature :
24 février à 16 h.



**PARRAINAGE
CIVIQUE**
DES MRC D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS

CRÉATEUR D'AMITIÉ

AVEZ-VOUS OU CONNAISSEZ-VOUS
QUELQU'UN QUI A 3 HEURES PAR
MOIS À INVESTIR DANS UNE
NOUVELLE AMITIÉ ?

DEVENIR PARRAIN OU MARRAINE
C'EST ÊTRE UN AGENT DE
CHANGEMENT POUR LA SOCIÉTÉ !

PARRAINAGE CIVIQUE RECHERCHE
ACTUELLEMENT 10 BÉNÉVOLES
DE LA RÉGION AFIN DE PARTAGER
DES INTÉRÊTS COMMUNS ET DES
ACTIVITÉS PLAISANTES AVEC UN
NOUVEL AMI. DE L'ISOLEMENT SERA
AINSI BRISÉ ET VOUS FAVORISEREZ
LA PARTICIPATION SOCIALE D'UNE
PERSONNE MARGINALISÉE PAR SES
LIMITATIONS.

DANS LE PLAISIR ET LA CHALEUR
HUMAINE, PRENONS LE TEMPS DE
BÂTIR UN MONDE PLUS ACCESSIBLE
POUR TOUS !

CONTACTEZ-NOUS AU 450 774-8758
parrainagecivique.org



PRÉVENIR LES RISQUES

DÉNEIGEMENT DES SORTIES DE SECOURS



En cas d'incendie, il est essentiel de pouvoir évacuer rapidement votre domicile. L'accumulation de neige ou de glace dans les sorties extérieures durant l'hiver peut nuire à l'évacuation.



POUR VOTRE SÉCURITÉ, APRÈS CHAQUE CHUTE DE NEIGE :

- Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres.
- Assurez-vous que vos fenêtres ne sont pas coincées par la glace.

Lors d'un incendie, vous devriez pouvoir évacuer votre domicile en quelques minutes. Imaginez les précieuses secondes perdues si la sortie que vous deviez utiliser lors d'un incendie n'était pas dégagée.



DÉNEIGEMENT DES BORNES D'INCENDIE

Y a-t-il une borne d'incendie sur votre terrain? Savez-vous qu'il est interdit d'y projeter, d'y entasser ou d'y accumuler de la neige, de la glace ou toute autre substance?

SOURCE :

Ministère de la Sécurité publique

Service de sécurité incendie de Saint-Hyacinthe
450 778-8300 poste 8559 | prevention-incendie@st-hyacinthe.ca



Ville de Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire



CENTRE DE FEMMES
*L'Autonomie en
soiE*



Crédit photo: SAME Ravenelle

Quand ? Le mercredi 8
mars à 19h (ouverture des
portes à 18h30)

Où ? Centre culturel
Humania Assurance



1675 Rue Saint-Pierre O,
Saint-Hyacinthe



La clé sur la porte

maison d'hébergement pour femmes et enfants
victimes de violence conjugale

Résistance

**CONFÉRENCE D'INGRID FALAISE DANS LE CADRE DE LA
JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES**

Gratuit et sans inscription

Présenté par
Le Centre de femmes l'Autonomie en soiE
en collaboration avec
La Clé sur la Porte

8 MARS 2023

Assante comprend que lorsque vous posez des questions concernant vos finances, vous vous préoccupez de votre sécurité financière future, ainsi que celle de votre famille. Nous sommes en mesure de vous offrir non seulement l'expertise et les ressources, mais une écoute attentive et un soutien sans égal pour vous aider à atteindre vos objectifs, quels qu'ils soient.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui, et soyez bien conseillé.

C'est pourquoi nous sommes là.



Olivier L'Heureux, PL.Fin., MBA, CIM

Planificateur financier et Conseiller en placement auprès de Gestion de capital Assante Itée.
Conseiller en sécurité financière auprès de Services de succession et d'assurances Assante Inc.

1200 Daniel-Johnson Ouest, 4^e étage, Bureau 4000
St Hyacinthe, QC J2S 7K7
Bur. : (450) 250-0722 | Cell : (450) 502-4744
olheureux@assante.com



GESTION DE PATRIMOINE
ASSANTE



Côté Plumes
KIOSQUE FERMIER

PRODUITS DE VOLAILLES
PRÊTS-À-MANGER
FRAISES DE SERRES
PRODUITS LOCAUX



HEURES D'OUVERTURE:
LUNDI AU VENDREDI : 10H À 18H
SAMEDI ET DIMANCHE: 10H À 17H

242 GRAND RANG, LA PRÉSENTATION
450-253-2089

LES ENTREPRISES

B.J.B. inc.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Bureau : 450.796.5795

**Steve Joyal Cell :
450.278.5995**

**Jacques Joyal Cell :
450.771.8600**

**À VOTRE SERVICE DEPUIS
PLUS DE 35 ANS**

FERME - COMMERCE - RÉSIDENCE




VOTRE RÊVE, MA MISSION
pour la vente ou l'achat de votre propriété contactez-moi

MICHEL DROUIN
Courtier immobilier résidentiel et commercial

514 296-2085
michel-drouin.com

Résident depuis **20** ans

michel.drouin@remax-quebec.com



Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome de RE/MAX Québec inc.

450 464-1000
170, Serge-Pepin, Belœil

USINAGE GÉNÉRAL



*Fabrication et conception • Assemblage mécano-soudé
Acier • Aluminium • Acier inoxydable*

450 796.5811 450 223.4454
122, route 137, La Présentation (Québec) J0H 1B0



**Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur**

Médicaments d'ordonnance et en
vente libre livrés directement à
votre porte.



Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accès pharma

Masso-thérapeute



Danny Plante

Massages offerts :

- Suédois
- Shiatsu
- Pierres chaude
- Intra-musculaire
- Thérapeutique
- Détente



450 223-9318
Reçus disponibles



Vente de pièces et
équipements neufs ou usagés

450 796-4000

agrosolutionsdm.com

625, Rang Salvail Sud, La Présentation

Technicienne en hygiène & soins des pieds

Danny Plante

Soins des pieds
Durillon
Callosité
Mycose
Ongle incarné

Beauté des pieds
Exfoliant
Pédicure
Vernis ou gel UV

450 223-9318
Reçus disponibles

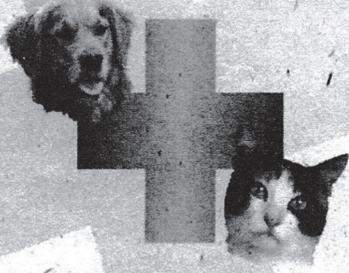


Clinique Vétérinaire La Présentation

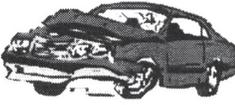
Dre Kateri Charron m.v.

Médecine et chirurgie
pour petits animaux
Sur rendez-vous

447, Petits-Étangs, La Présentation (Québec) JOH 1B0 | Tél.: 450 796-1885



Carrosserie Raymond Laguë



- Débosselage et peinture
- Antirouille
- Voiture de remplacement
- Réparation pour compagnie d'assurance

Ouvrage garanti

901 Salvail Nord, La Présentation, JOH 1B0
Tél: (450) 796-5774 Fax: (450) 796-1473



Cantine

LA PRÉSENTATION

NOUS SOMMES OUVERTS À L'ANNÉE
Salle à dîner intérieure

**POUR LES HEURES D'OUVERTURE,
SUIVEZ-NOUS SUR**  Cantine La Présentation

888, rue Principale, La Présentation | 450 796-4271

Clinique Dentaire St-Thomas

SERVICES OFFERTS

- Dentisterie générale
- Dentisterie esthétique
- Anesthésie générale
- Couronne et prothèse sur implants
- Traitement de canal
- Extraction de dents de sagesse
- Traitement de gencives
- Blanchiment



dentaide 

(suite 201)
6165, BOUL. LAFRAMBOISE
(ARRONDISSEMENT ST-THOMAS-D'AQUIN)
796-3303





De la conception à la livraison !

impressions 
KLM

T 450.795.3219 || SF 1.800.322.3219
F 450.795.6122 || C kl@cgocable.ca

125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC JOH 1S0

Concepteur et imprimeur de votre journal

Esthétique Guylaine



ÉPILATION - ÉLECTROLYSE - SOIN VISAGE

450 223-0838

1097, RANG SALVAIL SUD, LA PRÉSENTATION, JOH 1B0
Guylaine Lestage propriétaire



DPA
assurances
DESMARAIS / PINSONNEAULT / AVARD

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

3395, rue Picard
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 1H3
Téléphone : 450 250-3321, poste 22228
Télécopieur : 450 250-4388
Sans frais : 1 800 361-9866
dpaassurances.com

Mario Poirier
Courtier en assurance de dommages
Directeur division agricole
mario.poirier@grouppedpa.com

Saint-Hyacinthe | Drummondville | Longueuil



Style
Coiffure
ELLE ET LUI

Chantal Dallaire
stylistecoloriste

450.796.4976
597 Gagnon, La Présentation



CENTRE DENTAIRE
Ste-Madeleine

Tél.: 450-795-6101
info@centredentairestemadeleine.ca
www.centredentairestemadeleine.ca
45, de la Promenade, Ste-Madeleine,
Qc, J0H 1S0

DRE. SYLVIE VALLÉE, DMD
DRE. ANNIE V. BRUNET, DMD

EXCAVATION Licence RBQ # 5665-8107-01



Luc
Beauregard inc.

EXCAVATION TRANSPORT DÉMOLITION SABLIERE

(450) 796-2426

619, Bas des Étangs
La Présentation J0H 1B0



CLÔTURES
Distinction
UNE DIVISION DE RAMPES ET BALCONS PRÉCISION INC.

Plus de 20 ans d'expérience

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION
Mailles de chaîne, bois,
clôtures ornementales, rampes, PVC
www.cloturesdistinction.com

Bur.: 450 488-0095

info@cloturesdistinction.com
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01



M.G. Mains d'expert inc.
530, rue Gagnon
La Présentation



R.B.Q. : 5689-8059-01

Jacky Morissette
Entrepreneur Général en rénovation
Mini-excavation et démolition
Réparation de fissure • Drain français
Bassin de rétention
Nivelage de terrain et plus...

Caroline Gélinas
Entretien d'espace vert

Bureau : 450 796-1388 • Cell. : 450 501-8813
Info : 450 502-8813



RAMPES ET BALCONS
PRÉCISION inc.
ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION
Rampes en aluminium et rampes vitrées
Terrasses en bois - Balcons en fibre de verre
www.balconsprecision.com

Bur.: 450 488-0095

info@balconsprecision.com
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01

Création
EN-TÊTE COIFFURE

SOPHIE CROTEAU, styliste-coloriste
764, rue Principale, La Présentation
T. 450 796-5054



